

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLFSS POUR 2019 - (N° 1297)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N° 1602

présenté par
Mme Bareigts

à l'amendement n° 317 de la commission des affaires sociales

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 9, insérer l'article suivant:**

Amendement irrecevable au titre de l'article 40 de la constitution.